

Edition numéro 6

Les nouvelles mesures mises en place par les Départements dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19

Face à la crise les Départements, qui incarnent, avec les Communes, la proximité de l'action publique, sont en première ligne, tout particulièrement sur le front sanitaire et social. Dans ce contexte singulier, les Départements sont plus que jamais mobilisés pour assurer une continuité de service public et d'accompagnement, notamment en direction de nos concitoyens les plus fragiles.

Depuis l'entrée en vigueur des mesures de confinement le 17 mars 2020, chaque collectivité a réorganisé en urgence ses services, via des plans de continuité d'activité de services et mis en place des mesures exceptionnelles dans chacun de ses domaines de compétences pour faire face à l'épidémie.

L'ADF recense depuis le début de la crise, les mesures exceptionnelles conduites par les Départements au-delà des actions quasi-généralisées pour faire face au Covid-19, dans sa newsletter bimensuelle (liens vers la [lettre 52](#) et la [lettre 53](#)), dans le document récapitulatif ci-joint ([consultable ici](#)) et dans les précédentes éditions ([édition n°5](#)). Retrouvez ci-dessous (en vert) une liste non exhaustive des nouvelles actions entreprises cette semaine par les Départements (repérées au 04/05/2020) :

AGRICULTURE

En ce début de printemps, le maintien de l'activité agricole est majeur. Les agriculteurs font face à une pénurie de main d'œuvre pour assurer la récolte manuelle de fruits et légumes ou les semences, et les commandes sont annulées les unes après les autres. Les Départements se mobilisent pour les soutenir et pour subvenir aux besoins alimentaires de la population.

Exemples de mesures mises en place par les Départements :

- Valorisation de plateformes de mise en relation entre des producteurs et des artisans de l'agro-alimentaire et des consommateurs (cartographie virtuelle et participative)
- Simplification des systèmes d'approvisionnement en produits locaux pour les acteurs de la grande distribution (via Agrilocal notamment)
- Mise en place de « *drive* fermiers » de produits locaux : nouveau drive en [Lozère](#)

- Appui aux secteurs durement touchés (ex. : horticulture, pêche et conchyliculture, artisans fleuristes...)
- Appel à de la main-d'œuvre pour les travaux saisonniers agricoles (plus particulièrement en direction des bénéficiaires du RSA recherchant un emploi)
- Accompagnement financier (aide aux associations, réduction voire exonération de loyer, achat de paniers fraîcheur, etc.)
- Sécurisation des points d'achats de producteurs en contact avec les particuliers : [Sarthe](#)
- Mise en place de paniers "Côte-d'Or Solidaire" (initiative du Conseil Départemental des Jeunes) pour les personnels en première ligne : [Côte d'Or](#)
- Lancement d'une campagne de communication sous la bannière commune « Oh my Lot ! » avec le slogan « Je soutiens nos producteurs, j'achète local » : [Lot](#)
- Mise en ligne par le Département et la Chambre d'Agriculture d'une plateforme numérique « J'veux du local – Le goût de ma Haute-Saône » pour faciliter la mise en relation entre consommateurs et producteurs locaux : [Haute-Saône](#)
- Soutien interdépartemental à l'agriculture locale via une plateforme géolocalisant les producteurs locaux de 2 Départements : [Doubs et Territoire de Belfort](#)

AUTONOMIE : SOUTIEN AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES DEPENDANTES ET AUX PERSONNES HANDICAPEES

L'accompagnement pour le maintien à domicile et l'accueil d'urgence en établissements est assuré.

Dans les MDPH, un plan de continuité de l'activité pose notamment une nouvelle organisation de téléservices et opte pour des circuits courts de traitement. L'accueil téléphonique a été renforcé, les personnes et les familles sont incitées à privilégier le dépôt en ligne de leurs dossiers. La priorité est donnée aux premières demandes et à la prorogation des droits déjà ouverts. Une ordonnance du 25 mars prolonge, pour une durée de six mois à compter de leur expiration, les droits à l'allocation aux adultes handicapés, à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, à la carte mobilité inclusion et à la PCH, expirant entre le 12 mars et le 31 juillet, ou ayant expiré avant le 12 mars mais n'ayant pas encore été renouvelés. Les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) se réunissent en formation restreinte et des mesures de simplification ont été adoptées.

Des distributions de masques sont organisées dans les établissements médico-sociaux et les services prioritaires d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS).

Lors de la conférence de presse du 19 avril à Matignon, le ministre de la Santé a annoncé le rétablissement d'un droit de visite pour les familles dans les Ehpad, dans des conditions "extrêmement limitées".

Exemples de mesures mises en place par les Départements :

- Renforcement des moyens humains et financiers auprès des établissements (avec mise à disposition de personnels volontaires d'autres services)
- Démarches pour lutter contre l'isolement des personnes : mise à disposition d'outils numériques (robots, tablettes, visioconférences, etc.) pour maintenir le lien entre les patients et leurs familles, chaînes de solidarité, plateformes d'entraide, prise de contacts (téléphoniques et physiques) auprès des séniors et personnes en situation de handicap isolés, etc.
- Mise en place de numéros vert pour soutenir les SAAD
- Prolongement des droits MDPH
- Campagnes de dépistage dans les établissements médico-sociaux et les Ehpad pilotées par les ARS et les Départements
- Soutien au dispositif de téléconsultations dans les Ehpad avec la livraison de téléphones portables et d'abonnements permettant la visioconférence : [Sarthe](#)
- Distribution de 1000 paniers garnis remplis de denrées alimentaires agréés IsHere et achetées chez les producteurs, les artisans et les transformateurs locaux aux structures pour personnes âgées : [Isère](#)
- Prime de 1000 euros brut pour les personnels en première ligne dans les Ehpad et les établissements et services médico-sociaux : [Essonne](#)
- Mise en place d'une plateforme de solutions solidaires : [Loiret](#) (pour les personnes âgées et/ou handicapées et leur famille), [Nièvre](#) (pour tous)...
- Gestion commune et concertée des politiques sociales avec l'ARS s'appuyant sur un partenariat préexistant, base de la mise en place de Solid'action 65, allant jusqu'à l'activation d'une coordination territoriale avec les Comités Locaux de Travail Social et de Développement Social au niveau des EPCI : [Hautes-Pyrénées](#)
- Fonds exceptionnel de 1 million d'€ pour accompagner les établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence du Département, fragilisés par la situation actuelle : [Tarn-et-Garonne](#)

AIDES AUX ASSOCIATIONS ET AUX PERSONNES LES PLUS PRECAIRES

- Fonds exceptionnel de soutien pour le secteur associatif (avec maintien de subventions y compris pour des événements annulés)
- Dispositifs d'aide d'urgence (soutien pour l'acheminement des produits, réouverture de cantines scolaires, bons solidaires, dons de denrées alimentaires et de produits d'hygiène de première nécessité, etc.)
- Mise à disposition de moyens humains, matériels et logistiques auprès des associations œuvrant en faveur des plus démunis
- Assouplissement des règles d'octroi des aides personnalisées et mise en place d'aides financières complémentaires d'urgence

- Soutien aux associations d'aide alimentaire dans la crise sanitaire : [Haute-Garonne](#)
- Dons de denrées alimentaires et achat de produits frais pour les épiceries sociales et les associations caritatives : [Charente](#)
- Distribution, avec la Croix Rouge, de paniers alimentaires et de produits de première nécessité aux personnes âgées, en situation de handicap, mères isolées : [Bouches-du-Rhône](#)
- Mise à disposition d'un ancien hôtel par le bailleur social Logélia (soutenu financièrement par le Département) pour l'hébergement de personnes sans domicile fixe par l'association Angoulême Solidarité : [Charente](#)
- Triplement des subventions aux associations caritatives, en première ligne dans la mise en œuvre de missions de première nécessité : [Ardèche](#)
- Création d'un fonds d'aide aux associations en difficultés avec 2 millions d'euros mobilisés et 500 000 euros de nouveaux crédits : [Vendée](#)

AIDES AUX ENTREPRISES

Le secteur économique souffre et le confinement contraint nombre de filières à diminuer voire stopper leurs activités. Des souplesses et des exonérations sont prévues dans le cadre des consultations ou de l'exécution des marchés publics afin de ne pas aggraver les difficultés rencontrées par leurs prestataires : paiement prioritaire des acomptes et autres factures aux entreprises, prolongement des délais d'appel d'offres, abandon des pénalités de retard dues à la crise, etc.

Au-delà des mesures prises en matière de commande publique, les Départements réaffirment tout leur soutien aux entreprises locales durement frappées en cette période de crise et dans la perspective d'une sortie du confinement. L'ADF demande au Gouvernement la faculté pour les Conseils départementaux d'accorder des aides économiques directes aux PMI-PME et aux artisans du territoire pendant la crise.

Exemples de mesures mises en place par les Départements :

- Plans de soutien financier : participation aux plans régionaux ou aux initiatives économiques locales en lien avec les communes, déblocage d'aides exceptionnelles à la reprise d'activité...
- Mise en place de dispositifs d'accompagnement aux entreprises : octroi de prêts à taux 0%, cellules d'écoute...
- Non collecte ou échelonnement des taxes additionnelles de séjours
- Exonération de loyers
- [Indemnisation des transporteurs / Transport Scolaire Adapté aux élèves en situation de handicap avec versement d'une indemnité à hauteur de 50% du coût d'une course aller/retour : Puy-de-Dôme](#)

- Vote d'un plan de soutien départemental (décision modificative budgétaire) pour faire face à la crise de près de 20 millions d'€ supplémentaires : [Sarthe](#)
- Abondement de 1 million d'euros aux côtés de l'Etat et des régions du Fonds national de solidarité pour les entreprises : [Guadeloupe](#)
- L'État et le Département débloquent 4 millions d'€ à disposition des communes pour relancer l'économie locale via la multiplication de petits chantiers : [Eure](#)
- Mobilisation du dispositif "Manche Solidarité TPE 2020" en complément de l'État : [Manche](#)

COLLEGES

L'ensemble des établissements ont été fermés au public. Pour autant, les Départements s'attachent à renforcer l'accès aux plateformes d'Environnement Numérique de Travail (ENT) pour maintenir une continuité pédagogique et mettent à disposition les locaux des collèges pour l'accueil des enfants des soignants.

Dans le cadre de la réouverture des collèges à partir du 18 mai, les mesures prises par les Départements pour assurer la sécurité sanitaire des élèves et des personnels seront indiquées dans une prochaine édition.

Exemples de mesures mises en place par les Départements :

- Mise à disposition de tablettes et d'ordinateurs complémentaires à destination des élèves et des enseignants
- Activation/Renforcement des ENT et des services de soutien scolaire en ligne
- Accueil des enfants de soignants dans les collèges
- Dons des stocks de données périssables des cantines scolaires aux associations qui œuvrent auprès des plus démunis
- Mobilisation de « réserves culinaires » pour relayer les professionnels de la restauration collective exerçant auprès des publics les plus fragiles et pour livrer des repas aux collégiens de familles modestes
- Préparation des collèges et réorganisation de la restauration scolaire dans tous les Départements
- Versement d'aides exceptionnelles à la restauration aux familles de collégiens défavorisées
- [Formulaire en ligne pour recueillir l'avis des familles de collégiens afin de préparer au mieux la rentrée des collèges : Nord](#)

CULTURE

Les établissements culturels gérés par les Départements (musées départementaux, médiathèques, bibliothèques, archives départementales, etc.) sont fermés au public jusqu'à

nouvel ordre. Pour autant, beaucoup disposent de plateformes numériques permettant des visites virtuelles ou l'accès à des documents en ligne mis gratuitement à disposition.

Exemples de mesures mises en place par les Départements :

- Gratuité des accès aux médiathèques numériques, archives, bibliothèques et musées départementaux
- Animation des réseaux sociaux (proposition d'activités ludiques, pédagogiques et récréatives)
- Appels à témoignages des archives départementales auprès de la population afin de conserver une mémoire du confinement

ENFANCE

Dans le domaine de la protection de l'enfance, l'enjeu pour les Départements est de faire en sorte que les mesures d'aide éducative à domicile puissent continuer à être exercées. Bien que les visites à domicile soient limitées, la vigilance est accrue.

Cette vigilance trouve d'ailleurs une traduction très concrète avec le recours accru au numéro vert « 119 » (le service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger, appelé aussi « SNATED ») et la possibilité, depuis début avril, de signaler les violences en ligne. Le « 119 » enregistre aujourd'hui un surcroît d'appels (+ 80 % mi-avril 2020, +50 % début avril). Les préoccupations à l'égard de la situation d'un enfant s'expriment davantage pendant cette période de confinement liée au Covid-19 et peuvent donc recevoir une écoute attentive et experte. Rappelons que le « 119 » est cofinancé par les Départements et par l'Etat.

Dans le domaine de la petite enfance et au regard des compétences des Départements en matière de Protection Maternelle et Infantile, on note que les consultations sont maintenues pour les nourrissons, les suivis de grossesse et la planification familiale ; des visites à domicile et des interventions des travailleurs sociaux sont assurées pour les situations d'urgence sociale.

Exemples de mesures mises en place par les Départements :

- Création de lieux d'accueil d'urgence solidaire pour les jeunes de l'ASE et les enfants en difficulté
- Soutien et revalorisation des indemnités versées aux assistants familiaux
- Création de numéro d'appel dédié (écoute adolescents, enfance en danger, AssMat...)
- Aide à l'accompagnement scolaire des jeunes (prêts ou dons d'ordinateurs portables, renforcement des équipes, drive « aide aux devoirs...)
- Création de cellules de crise interinstitutionnelles départementales pour coordonner les actions et faciliter la gestion des situations urgentes

- Mobilisation des personnels éducatifs volontaires des partenaires de la prévention spécialisée pour renforcer en personnel les Centres Départementaux de l'Enfance ainsi que des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) en tension : [Haute-Savoie](#), [Var...](#)
- Distribution de tablettes et de cartes SIM aux MECS et au Foyer Départemental de l'enfance en partenariat avec SFR et Emmaüs Connect : [Gard](#)
- Ouverture d'un nouveau dispositif téléphonique d'écoute et de soutien parental « Allo Familles Isère » : [Isère](#)
- 55 étudiants IRTS (Institut Régional du Travail Social) assistent les professionnels avec des enfants placés dans les structures du Département : [Moselle](#)
- Appel à candidature a été lancé, y compris en interne, pour l'accueil d'enfants en qualité de "familles de parrainage" ou de solutions relais pour les enfants confiés à l'ASE : [Puy-de-Dôme](#)
- Déploiement d'un programme de télésanté en matière d'accès aux soins liés à la protection maternelle et infantile (PMI) : [Hauts-de-Seine](#)

INSERTION

Le versement des prestations aux allocataires (RSA, APA, PCH) est assuré ainsi que le renouvellement automatique pour les personnes en fin de droit. Les Départements simplifient au maximum les démarches pour maintenir la continuité des droits des bénéficiaires. Par ailleurs, la distribution de bons alimentaires est également mise en place.

La plateforme d'offres d'emploi « [Mobilisation emploi](#) » lancée par Pôle Emploi en appui du gouvernement, des fédérations et secteurs concernés (santé, services à la personne, agriculture maraichère, commerces essentiels de proximité...) permettra de déposer des offres comme de trouver un emploi proche de chez soi dans le contexte de la crise du Covid19.

Exemples de mesures mises en place par les Départements :

- Autorisation du cumul du RSA et des revenus des activités saisonnières, pour permettre aux bénéficiaires qui le souhaitent de prêter main forte aux exploitants agricoles
- Création d'une aide solidarité pour les personnes disposant de faibles ressources et dont la situation économique est aggravée par le confinement
- Mobilisation d'agents volontaires du Département pour assurer un lien téléphonique hebdomadaire avec les bénéficiaires des aides sociales
- RSA saisonnier : [Alpes-de-Haute-Provence](#) (élargissement du dispositif à l'ensemble des activités agricoles), [Oise](#) (mise en place), [Sarthe...](#)
- Repérage, suivi et, si besoin, soutien financier aux anciens ou actuels bénéficiaires du RSA accompagnés pour la création d'entreprise : [Ardèche](#)

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

Les Départements continuent à assurer une continuité des services, en lien avec les services de l'Etat, les acteurs et les structures mobilisés grâce au télétravail et peuvent ainsi poursuivre une mise à l'abri en cas de besoin. Les plateformes de signalement restent pleinement opérationnelles.

Pour les enfants exposés à une situation de danger, en cas d'urgence, des ordonnances de placement provisoire peuvent être rendues par les magistrats pour garantir leur protection. L'accueil de ces enfants est assuré par la collectivité départementale en charge de la protection de l'enfance. Le 119 est également pleinement mobilisé.

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, si le confinement venait à durer, les Départements pourraient être amenés à prendre des dispositions particulières telles que la réservation de chambres d'hôtel ou des places d'hébergement pour éloigner le conjoint violent. D'autres ont engagé une réflexion relative aux actions destinées à préparer la sortie du confinement.

Exemples de mesures mises en place par les Départements :

- Financement de chambres d'hôtel ou de places d'hébergement d'urgence pour éloigner les conjoints violents
- Réalisation de vidéos préventives (conseils aux parents, comment garder son calme, prévention bébé secoué...)
- Mobilisation des travailleurs sociaux du Département (plateformes d'écoutes, accompagnement des victimes dans les commissariats et les gendarmeries...)
- Partenariat avec une micro-crèche pour accueillir des nourrissons suite à l'augmentation des ordonnances de placement provisoire : [Var](#)
- Partenariat avec Gîte de France pour mettre gratuitement à disposition 7 logements dans le département pour les femmes victimes de violences : [Allier](#)

NUMERIQUE

Le numérique est désormais au centre des moyens permettant aux Départements, à leurs services et aux citoyens d'échanger pour apporter information et assistance.

Les Directions des Systèmes d'Informations départementaux (DSI) ont su, dans des délais extrêmement contraints, permettre une continuité du travail des services : déploiement du télétravail en masse, distribution d'ordinateurs portables supplémentaires (voire déménagement de postes fixes) pour certains métiers, redirection des numéros de téléphones bureaux vers les téléphones privés à distance, mise en place de solutions de visio-conférence en remplacement des réunions physiques, mise en place de réseaux sociaux pour les agents

en complément des extranets, adaptation d'outils métiers aux ordinateurs personnels...) qui nécessitent désormais, avec l'usage intensif du télétravail, une maintenance, une sécurisation et des développements spécifiques aux besoins émergents qui mobilisent beaucoup de ressources. De même, ces DSI sont essentielles dans la gestion des mises à disposition de matériels informatiques (collégiens, EHPAD, ...).

Le recours accru aux services numériques a accéléré la prise de conscience d'un besoin de simplification des sites Internet pour de nombreux usagers. Des plateformes nationales comme solidarite-numerique.fr ou solidaires-handicaps.fr, qui regroupent thématiquement des informations pertinentes pour les citoyens, sont les premiers exemples de ce besoin. Au-delà du travail sur les sites Internet des Départements, vecteurs essentiels de communication au public, de nombreux Départements ont mis en place ou travaillent actuellement à créer des nouveaux services (Internet, téléphones) pour faciliter l'accès aux informations et prestations de leurs compétences.

Exemples de mesures mises en place par les Départements :

- Ligne téléphonique dédiée pour accompagner les besoins dans les usages du numérique
- Prêt de tablettes et d'ordinateurs aux familles en rupture numérique
- Installation de la fibre en urgence dans les bâtiments dits médicaux pour permettre au mieux la télémedecine et la téléconsultation
- Don de tablettes et raccordement au Très Haut Débit d'un foyer de l'enfance pour la poursuite de la scolarité : [Yvelines](#)

ROUTES ET INFRASTRUCTURES

Des équipes d'astreinte assurent les interventions permettant d'assurer la continuité du trafic sur le réseau routier en procédant aux travaux urgents de réparation de la voirie, en cas d'intempérie, ou en sécurisant les zones d'accident.

Exemples de mesures mises en place par les Départements :

- Création de pistes cyclables sanitaires afin de protéger les déplacements des salariés obligés de se déplacer à l'issue du confinement : [Alpes-Maritimes...](#)

SANTE

La solidarité interdépartementale en matière de santé et d'aide d'urgence est pleine et entière. Les Départements demandent la mise en place d'une cellule de coordination départementale pour plus d'efficacité dans la gestion d'urgence de la crise.

Ils ont également obtenu, par décret du 5 avril 2020, que les laboratoires départementaux d'analyse (LDA), immédiatement disponibles pour réaliser les tests COVID-19, soient sans délai mobilisés. Une vaste opération de dépistage aura lieu dans les Ehpad afin de freiner le nombre de morts dans ces lieux particulièrement exposés. À terme, tous les résidents et tous les personnels seront testés. Les LDA continuent malgré la crise d'organiser leurs missions d'analyse et de surveillance sanitaire dans le domaine agricole et alimentaire.

De même, il est impératif que la mission logistique de distribution des masques soit assumée par les Départements pour tous les publics fragiles et les personnels qui les accompagnent.

Exemples de mesures mises en place par les Départements :

Approvisionnement en masques :

Tous les Départements sont mobilisés depuis le début de l'épidémie. Ils ont en priorité équipé les personnels en contact avec les publics vulnérables. Une majorité d'entre eux a également prévu de doter leurs citoyens de masques via des commandes ou la mobilisation au niveau local des entreprises, des particuliers et des associations.

- **Nouvelles commandes de masques :** [Ardèche](#), [Ardennes](#), [Creuse](#), [Haute-Loire](#), [Lot](#), [Pyrénées-Orientales](#), [Sarthe](#), [Deux-Sèvres](#), [Yonne](#), [Territoire de Belfort](#)...
- **Ouverture de l'achat de masques aux entreprises par l'intermédiaire du Département qui assure gratuitement et à leur demande la logistique de deux fabricants locaux :** [Cantal](#)
- **Mise en place d'un drive à l'Hôtel du Département pour distribuer masques et gel hydroalcoolique aux services d'aide à domicile :** [Haut-Rhin](#)
- **Réalisation de 1200 kits de prévention « anti-covid » qui seront distribués à tous les agents de la collectivité pour le déconfinement :** [Ariège](#)
- **Equiper en masques de toutes les personnes en activité professionnelle dans le Département :** [Ain](#)

Autres Equipements de Protection Individuelle :

- Collecte et distribution d'Equipements de Protection Individuelle aux professionnels de santé et personnels médicaux sociaux
- Fabrication de masques, d'EPI ou de gel hydroalcoolique via la mobilisation des acteurs économiques locaux ou des imprimantes 3D dans les collèges

- Commande de thermomètres frontaux infra-rouge pour équiper tous les collèges, les établissements sociaux, médicaux sociaux et les sites du Département : [Allier](#)
- Distribution de visières de protection pour tous les collégiens de l'Anjou : [Maine-et-Loire](#)
- Appels aux dons pour l'achat de matériels et de produits : [Ardennes](#), [Manche](#)...

Mobilisation en renfort du milieu hospitalier :

- Mise en place de cellules Covid-19
- Appui au déploiement de la télémédecine
- Elargissement des dispositifs de téléassistance
- Appel au volontariat, en complément de la plateforme de l'Etat jeuxaider.gouv.fr (auprès des agents départementaux ou plus largement)
- Solidarité interdépartementale et internationale avec mise à disposition de personnels, de matériel, de capacité d'hébergement des soignants...
- Soutien psychologique auprès des personnels
- Mise en place de « Drive » de dépistage Covid-19 pour les soignants
- Organisation de premiers tests sérologiques dans les Ehpad en anticipation de la campagne nationale
- Mesures en faveur de l'hébergement des personnels soignants à proximité des structures (gratuité des loyers propriétés des collectivités locales, carte de réservation des hébergements...)
- Du personnel soignant logé dans des collèges : [Lot](#)
- Mise à disposition de dispositifs d'hygiaphones pour les officines pharmaceutiques : [Sarthe](#)
- Aide pour les étudiants d'un cursus médico-social stagiaires ou bénévoles en renfort dans les structures pour lutter contre l'épidémie : [Alpes -Maritimes](#)
- Mise en ligne d'une carte interactive de localisation des sites ouverts pour accueillir les patients présentant des symptômes : [Haute-Garonne](#)

Tests et Laboratoires départementaux d'analyses (LDA) :

- Mise à disposition des capacités des laboratoires pour assurer des tests PCR (recherche de virus) : lancement de campagnes de dépistage dans les Ehpad via des tests réalisés avec le concours des LDA volontaires
- Production de gel hydroalcoolique via les LDA
- Mise en place, à la demande d'une société de transport (SCAL), d'analyses des surfaces intérieures des autocars par le laboratoire départemental vétérinaire pour établir des protocoles de désinfections efficaces et adaptés en perspective de la reprise d'activité : [Hautes-Alpes](#)
- Installation d'un centre de dépistage massif autour du Genopole, premier bioparc français : [Essonne](#)

- Proposition de sites (centres médico-sociaux et collèges, avec contribution d'agents départementaux) à la préfecture comme points d'accueil pour la campagne de dépistage / vaccination à grande échelle : [Ardèche](#)
- Proposition de mise à disposition des moyens humains et logistiques du Département, via le Numéro vert social et Gers Solidaire, auprès de l'ARS, pour constituer rapidement les « brigade contacts » : [Gers](#)
- Nouvelles mobilisations de LAD pour participer aux tests de dépistage : [Ain](#), [Drôme](#), [Haute-Saône...](#)

SDIS (Service d'Incendie et de Secours)

Dans le cadre de leurs missions, les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) sont engagés au sein du dispositif national de gestion de la crise sanitaire : secours aux victimes, évacuations, etc.

Localement, certains SDIS ont développé des initiatives pour renforcer leur engagement aux côtés des acteurs de la santé ou au profit des populations.

Exemples de mesures mises en place par les Départements :

- Renfort des SDIS auprès des hôpitaux pour soulager le monde médical et médico-social et des équipes logistiques du Département pour les opérations de distribution des masques
- Constitution d'une « réserve » départementale de professionnels
- Formation et intervention de personnels des SDIS pour effectuer des prélèvements en appui des biologistes des laboratoires : [Jura](#)
- 5000 masques FFP1 et 5000 masques FFP2 offerts par le Département et la Région aux pompiers SDIS : [Allier](#)

TOURISME

Le secteur touristique a subi de plein fouet la crise sanitaire qui met en difficulté les acteurs de la filière. La quasi-totalité des professionnels sont aujourd'hui à l'arrêt et la sortie du confinement s'annonce longue et compliquée. Pour faire face à cette situation, les Départements s'organisent et engagent des plans massifs pour accompagner une reprise progressive de l'activité.

Exemples de mesures mises en place par les Départements :

- Déclinaison de l'initiative du « Repos des héros » lancée par le Département des [Pyrénées-Atlantiques](#) à destination des personnels en première ligne : [Creuse](#), [Cher](#), [Charente-Maritime](#), [Indre-et-Loire](#), [Mayenne](#), [Var...](#)

- Opération de solidarité pour l'accueil du personnel soignant du comité d'entreprise de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris : [Allier, Cantal, Puy-de-Dôme et Haute-Loire](#)
- « Chéquiers vacances » pour les salariés du secteur privé domiciliés dans la région Sud : [Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Var et Vaucluse](#)
- Plans de relance de l'économie touristique : [Ardèche](#) (plan de relance mutualisé de la destination Ardèche en 10 axes), [Loiret](#) (plan en 4 axes : alléger, accompagner, soutenir, renforcer)...
- Programme d'aide et d'accompagnement à la reprise d'activité sous forme de RDV professionnels en ligne pour les acteurs du tourisme : [Corrèze Tourisme](#)
- Elaboration d'une charte d'engagements avec l'ensemble de ses partenaires locaux et des réseaux de professionnels (réflexion commune autour des futures conditions d'accueil) : [Calvados](#)
- Opération de communication touristique « coup de poing » en sortie de confinement (à destination des Sarthois et des Français résidant à moins de 3h de voiture) : [Sarthe](#)
- Courrier cosigné adressé au Premier Ministre pour la création de « chèques tourisme » afin d'accompagner la reprise du secteur touristique, de l'hôtellerie et de la restauration : [Départements de l'Ardèche, l'Aude, les Landes, le Gers et la Meurthe-et-Moselle](#) (avec la Région Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et des Députés)